



Un service AEMO peut-il faire appel d'une décision du juge des enfants? Je

Par **Rienderien**, le **03/09/2019 à 14:09**

Bonjour,

comme cela est indiqué dans la

question ci-dessus, un service mandaté pour exercer une AEMO peut-il faire appel d'une décision rendue par le juge des enfants?

l'article 546 du code procédure civile a l'air de dire que oui mais je voudrais être sûr.

merci d'avance